



# CAP Locale catégorie B du 03 juillet 2012

*Siégeaient pour la CGT : Régine JULLIOT-VEYRIERE, Alain KLENCK, Marie-Agnès THOMAS  
Philippe SOULIE et Frédéric DOUGNAC en tant qu'expert.*

## **Ordre du jour**

Mouvement de mutation de la filière gestion Publique au 1er septembre 2012.

Les élus CGT ont déposé la motion liminaire suivante :

*Madame la présidente,*

*Les élus CGT Finances Publiques vous ont alerté lors de la dernière Capl sur l'état désastreux des effectifs du département et sur l'absolue nécessité d'obtenir des arrivées extérieures pour pouvoir continuer à remplir nos missions.*

*Pour le LOT le scénario catastrophe se poursuit puisque le mouvement complémentaire ne nous a pas attribué d'arrivées supplémentaires.*

*Au final nous nous trouvons encore une fois confrontés à la situation suivante : comment habiller Paul sans déshabiller Jacques? Vu le peu de vêtements qu'il reste sur Paul cela devient compliqué!*

*Les élus CGT refusent catégoriquement cet état de fait. En effet contrairement à l'administration nous n'avons jamais voté pour les suppressions d'emplois lors des CTP. Il est donc normal que vous assumiez maintenant la responsabilité de cette situation découlant d'un décompte des effectifs complètement incohérent.*

*Nous nous contenterons donc de défendre comme toujours l'intérêt des personnels concernés.*

L'administration nous a fourni des tableaux visant à prouver par A + B (en l'occurrence plutôt B+C !) que le département était en sur-effectif de 2,1 agents. Nous avons dénoncé les critères de calcul complètement déconnectés de la réalité. Après ORE, TAGERFIP ! Vous apprécierez la logique arithmétique de la DGFIP, quand on vit au quotidien le « sur-effectif » des postes !!!

**Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques**

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: [cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr)

Dans le département 8 collègues déposaient une demande de mutation interne. La proposition de mouvement de la direction comportait une mutation et trois affectations suite au passage en catégorie B par liste d'aptitude.

Ce projet a été mis en ligne préalablement sur Ulysse sur demande de la Direction Générale. Les élus CGT regrettent cette procédure d'autant qu'au final le projet proposé lors de la CAPL était différent de celui mis en ligne. Rappelons que **seule la CAPL peut entériner les mouvements de mutation** et que tout peut changer lors de la commission.

Concernant les affectations suite aux listes d'aptitude, les agents promus sont mis à disposition de la DDFIP. Les représentants du personnel n'ont donc pas voté sur ce point, ce qui ne nous a pas empêché de défendre les intérêts des collègues. Nous avons également fait remarquer que cette nouvelle mobilité forcée (et désormais obligatoire) a fortement dérouté les agents de la filière gestion publique. Les élus ont demandé qu'à l'avenir les agents bénéficiant de cette liste d'aptitude soient destinataires, dès validation en CAP Nationale, d'une fiche de vœux, ce qui a été acté par la Direction.



Le seul vote portait sur la régularisation d'une décision prise lors de la dernière CAPL. L'agent ayant obtenu satisfaction les élus CGT ont voté pour.

## Loïn de tout ?



**Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques**

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: [cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr)